

PROGRAMME « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS »

Formulaire de demande de Co-financement
A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



PARTIE I

À travers la KFW

a) COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	PAFC CAMEROUN
Nom du contact	Mme NKENE CHRISTINE ANJEMBE
Adresse	B.P. 57 Mbalmayo
Téléphone	99 81 00 17/ 79 41 12 39
Fax :	
E-mail :	christine.nkene@gmail.com/ c.nkene@pafc-cameroon.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Appui à l'élaboration et à la validation du système national de certification forestière PAFC Cameroun

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Association PAFC Cameroun

Régime de déclaration : Association à but non lucratif

Récépissé de déclaration N° 000980/ RDA/J06/BAPP du 03 octobre 2007

Membre du conseil PEFC international / licence utilisation de logo : PEFC 35.1.1

4. EMLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION	- UFA
Cameroun	Est	<ul style="list-style-type: none">• PALLISCO (UFA 10-041)• SEFAC/SEBAC• UTB• Forêt communale de GARIGOMBO• Forêt communautaire CAFT/NGOYLA

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	01 /0 7/2014 au 31 /01/ 2016
Durée		18 mois
Budget estimé		
Financement demandé		

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Implanté dans plus de 35 pays, le programme de reconnaissance des systèmes de certifications forestières-PEFC-est le plus grand système mondial, avec plus de 240 millions d'hectares de forêts certifiées et près de 10 000 entreprises certifiées chaîne de contrôle. Cependant, malgré cette reconnaissance du système PEFC au niveau international, PEFC n'a pas encore de certificat en Afrique à ce jour.

Il est désormais question de soutenir l'implantation du PAFC/PEFC au Cameroun pour encourager non seulement la double certification au niveau des concessionnaires mais aussi pour accroître les surfaces de forêts certifiées au Cameroun. PAFC Cameroun pour atteindre cet objectif développe un schéma de certification.

Déjà la validation du processus d'élaboration des normes de certification PAFC ainsi que la cartographie des parties prenantes ont été faites au cours d'un forum des parties prenantes organisé à cet effet à Yaoundé au mois de Mars 2014. Un draft zéro avait déjà aussi été fait.

Pour avancer dans le processus plusieurs autres activités sont programmées à savoir :

1. Phase 1 : Développer le schéma PAFC Cameroun

a) *Elaborer le schéma de certification PAFC Cameroun :*

c'est à dire finaliser le draft 1 ainsi que les documents techniques y afférents : (le référentiel, le guide de l'évaluateur, la charte d'audit PAFC, la liste de vérificateurs, les procédures de plaintes et appels etc.)

b) phase 2 : Organiser des consultations publiques et test pilotes

a) *organiser un comité de relecture du schéma par le comité technique spécialisé (CTS) et les experts*

b) *organiser la consultation publique (diffusion du projet soumis à consultation pendant 60 jours*

c) *organiser des tests pilotes de ces normes ainsi déclinées sur le terrain*

c) Phase 3 : Organiser le processus d'approbation du schéma au niveau national et international

a) *Il s'agira de rédiger le rapport de développement, ainsi que le document final après les tests de terrain,*

b) *Validation définitive du standard et du système, présentation des principes critères de PAFC Cameroun lors des conférences et séminaires sous régionaux)*

c) *Action de visibilité*

d) *Formation d'auditeurs, autres*

D'autres partenaires potentiels comme l'agence de normalisation et de la qualité (ANOR), le ministère de l'industrie, des mines et du développement technologique (MINIMID), le ministère des forêts et de la faune (MINFOF), le PEFC International, l'ATIBT s'intéressent et encouragent également le processus afin que l'élaboration et la mise en œuvre du référentiel PEFC / PAFC au Cameroun soit effectif, en 2015.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Le bassin du Congo possède un véritable atout constitué d'un peu plus de 5 millions d'hectares environ de forêts éco-certifiées, soit près de 10 % des surfaces exploitées, ce qui reste faible, suite à la présence d'un seul système de certification.

Pourtant, le « Programme for the Endorsment of Forest Certification » (PEFC) qui dispose de plus de 240 millions d'hectares de forêts certifiées et près de 10 000 entreprises certifiées chaîne de contrôle, n'est pas utilisé par les opérateurs économiques d'Afrique centrale.

Ceci parce que les standards et schéma de certifications sont en cours de développement au Gabon Cameroun et Congo. De ce fait, PAFC Cameroun souhaite y parvenir à travers un appui financier du PPECF et autres partenaires et bailleurs de fonds dont le but est de multiplier les superficies des forêts certifiées dans le Bassin du Congo. Par ailleurs le développement de ce système de certification en Afrique Centrale va renforcer la stabilité des concessionnaires qui auront une grande capacité à satisfaire le marché en fournissant du bois FSC, PAFC ou les deux, ce qui permet de se développer sur de nouveaux marchés, de sécuriser et d'accroître ceux existants.

8. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

Il sera question d'élaborer le référentiel de certification PAFC pour asseoir ce système de certification au Cameroun, promouvoir la certification forestière et l'opportunité pour un opérateur économique d'avoir plusieurs certificats (FSC, PAFC, FLEGT, ISO, etc.) et la gouvernance forestière au Cameroun. Mais le plus important c'est d'accroître les superficies de forêts certifiées au Cameroun.

Objectifs spécifiques:

Phase 1 : Développer le schéma PAFC Cameroun ;

a) Elaborer le schéma de certification PAFC Cameroun :

c'est à dire finaliser le draft 1 ainsi que les documents techniques y afférents : (le référentiel, le guide de l'évaluateur, la charte d'audit PAFC, la liste de vérificateurs, les procédures de plaintes et appels etc.)

phase 2 : Organiser des consultations publiques et test pilotes

d) *organiser un comité de relecture du schéma par le comité technique spécialisé (CTS) et les experts*

e) *organiser la consultation publique (diffusion du projet soumis à consultation pendant 60 jours pour cela il faudra diffuser le projet soumis à consultation ;*

f) *organiser des tests pilotes de ces normes ainsi déclinées sur le terrain*

Phase 3 : Organiser le processus d'approbation du schéma au niveau national et international

e) *rédiger le rapport de développement, ainsi que le document final après les tests de terrain,*

f) *Organiser la validation définitive du standard et du système, présentation du référentiel de PAFC Cameroun lors des conférences et séminaires sous régionaux)*

g) *Organiser les actions de visibilité (Vulgariser le système de certification PAFC Cameroun à travers les supports de communications (brochures, article, posters, CD/DVD), site internet, émissions radiophoniques/télévisées/presse écrite, documentaires)*

h) *Organiser les formations d'auditeurs, etc.*

Principaux résultats :

Résultat 1 : le schéma de certification PAFC ainsi que les documents techniques sont finalisés ;(Le draft (1) de la charte d'audit PAFC et la liste des vérificateurs sont prêts),

Résultat 2 : les consultations publiques sont organisées pendant soixante jours, les tests pilotes sont faits ;

Résultat 3 : le processus d'approbation du schéma au niveau national et international est organisé,

Résultat 4 : un pool d'experts nationaux sont formés pour réaliser les audits de certification PAFC Cameroun ;

Résultat 5 : 1^{er} audits de certification PAFC Cameroun

9. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les principaux bénéficiaires sont :

- l'Etat du Cameroun à travers la gestion durable des forêts, l'augmentation de la proportion de forêts certifiées, la possibilité de valoriser deux certificats mondialement reconnu, l'ouverture, la fiabilité, la sécurité des bois du Cameroun au niveau du marché et la perception des taxes par les entreprises citoyennes
- Le système de certification PAFC/PEFC qui aura ainsi l'occasion de décliner les normes internationales PEFC en normes nationales PAFC Cameroun
- les concessionnaires forestiers et particulièrement les nationaux (ou petits titres) forêts communales et communautaires qui vont bénéficier d'une certification dont les produits vont intégrer les CoC du PEFC à travers le monde ;
- les CB (bureaux de certifications) dont le portefeuille s'enrichie d'un nouveau système de certification,
- les populations riveraines des concessions forestières dont le renforcement de capacité va permettre de mieux tirer parti des avantages de forêt ,
- les employés des sociétés forestières, communes autres dont le bien-être et le niveau de vie sera amélioré grâce aux retombées de la certification PAFC/PEFC

Section 2 : L'INTERVENTION

10. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

L'intervention rentre dans le cadre des activités du PPECF car elle permet l'implémentation et la promotion d'un second label de gestion durable de forêt (PAFC/PEFC) au Cameroun.

En effet, le système de certification PEFC par la reconnaissance mutuelle des systèmes nationaux de certification va permettre au bois certifiés du bassin du Congo d'être mélangés aux produits forestiers certifiés issus des autres systèmes de certification reconnus par PEFC.

Cette particularité donnera plus de visibilité et de potentialités aux produits forestiers certifiés du Cameroun sur le marché international, suite à la présence des deux plus grands systèmes de certification des bois que sont FSC et PEFC/PAFC.

Enfin le PPECF pourra atteindre un de ses objectifs grâce au PAFC Cameroun à savoir participer à la gestion durable des forêts au Cameroun par l'augmentation des surfaces forestières certifiées.

11. EN QUOI L'INTERVENTION REPOND-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPECF? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPECF et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Ce projet répond aux objectifs généraux du PPECF à plusieurs niveaux :

- 1) : dans la promotion du bois tropical issu du bassin du Congo au niveau du marché international à travers l'appui à l'élaboration d'un second label qui pourra stimuler les concessionnaires à aller vers la certification et augmenter ainsi la proportion de forêts certifiées ;
- 2) : pour la meilleure gestion du risque au niveau des entreprises forestières du Cameroun qui pourraient avoir recours au deuxième certificat en cas de perte, de problèmes ou d'incapacité à travailler avec l'un des certificats ;
- 3) l'augmentation des superficies des forêts certifiées du Bassin du Congo grâce aux standards

PAFC qui intègrent mieux les spécificités nationales.

toutes ces activités concourent à une meilleure gestion de la biodiversité et prédisposent les concessionnaires forestiers à opter pour la gestion durable des ressources forestières.

12. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Il faut relever comme risques potentiels :

- La faible adhésion des opérateurs économiques y compris les forêts communales & communautaires et la mise en œuvre de l'APV/FLEGT et du RBUE ;
- la faible adhésion des ONG locales et autres acteurs dont la cause semble être acquise pour d'autres systèmes de certification ;

Mesures d'atténuations des risques :

- L'expérience des membres du PAFC Cameroun, soutenue par PEFC International, l'ATIBT, le MINFOF, l'ANOR et le MINMIDT ;
- Promotion du certificat PAFC dont la reconnaissance est aisée avec les autres systèmes de certifications ;
- Renforcement des capacités des bénéficiaires et les formations des auditeurs ;
- L'expérience du suivi des projets par les différentes parties prenantes va minimiser les risques.